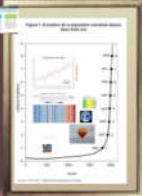


**Primum** DÉVELOPPEMENT DURABLE & SANTÉ  
non nocere  
Lobbying éthique



**Grant Thornton**



LA RSE/RSO...et la Santé Environnementale, ENJEUX DE LA DECENNIE?



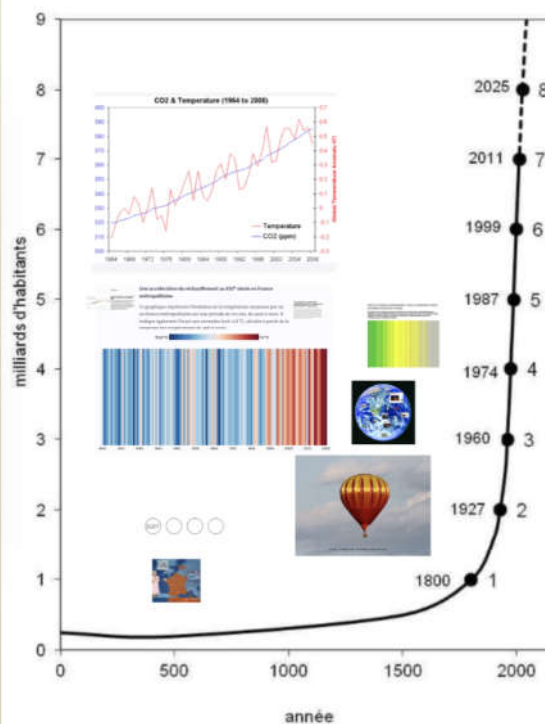
# LA RSE/RSO...et la Santé Environnementale, ENJEUX DE LA DECENNIE?



Le DD c'est quoi?

"Un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"

Figure 1. Evolution de la population mondiale depuis deux mille ans



Source : ONU 2011, Projections de population mondiale

## NOS GRANDS ENJEUX

Dans le déploiement de leur politique RSE, les organisations se réinterrogent en premier lieu sur leurs besoins réels. La **suppression** des intrants superflus et rejets nocifs leur permet de s'inscrire dans une politique de **sobriété**. Elles cherchent ensuite à **substituer** leurs consommations par des produits **durables** et transformer leurs pratiques par des alternatives plus **vertueuses**. Si elles ne peuvent pas les éviter, les organisations **réduisent** leurs impacts négatifs et **compensent** ceux qui sont incompressibles. Enfin, elles **communiquent** de manière appropriée sur les **actions réalisées** et les **externalités positives**.

### AGIR POUR LE CLIMAT

Afin d'atténuer le **changement climatique** et de s'adapter à ses conséquences sur l'humain et l'environnement, l'ensemble des secteurs d'activités se doivent de réduire leurs **émissions de gaz à effet de serre**. Dans leur stratégie de **transformation durable**, ils agissent notamment sur le **bâtiment** et l'**énergie**, la **mobilité**, les **achats**, le **numérique**, l'**éco-conception** des produits et/ou services ainsi que les **déchets**.

### AMELIORER LES CONDITIONS HUMAINES

Les organisations doivent transformer leur système de management pour offrir une **qualité de vie et des conditions de travail** stimulantes et respectueuses à leurs **collaborateurs**. Elles promeuvent la **diversité**, le **bien-être** et la **santé environnementale** de leurs collaborateurs, leur permettant ainsi de rester **attractives**. Leur **gouvernance** promeut des comportements **éthiques et responsables** auprès de l'ensemble de leurs **parties prenantes externes**. Cela passe notamment par la vérification du respect des **droits humains** de leurs fournisseurs et l'amélioration de la **satisfaction** de leurs usagers.

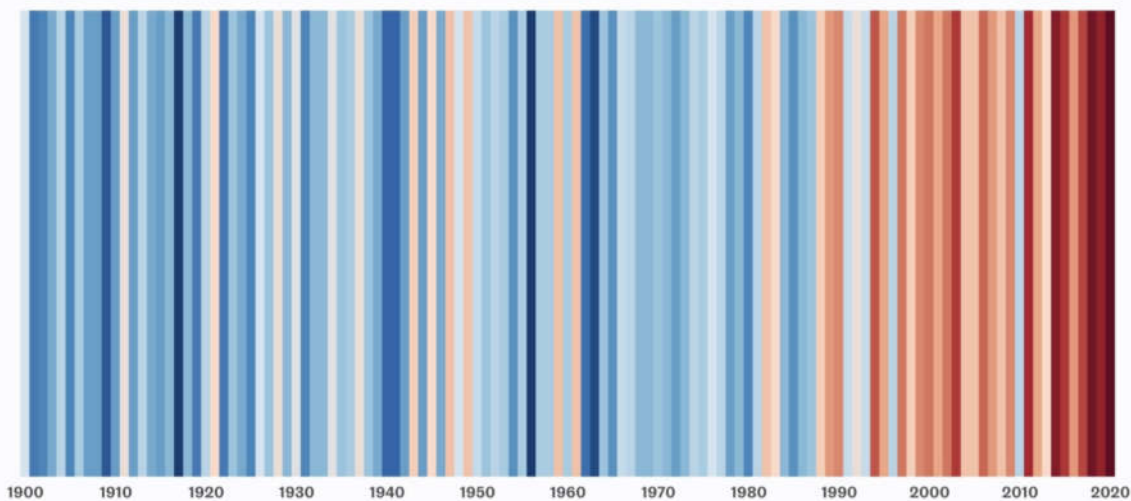
### PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Afin de lutter contre l'**effondrement de la biodiversité**, la **déforestation** et la **pollution de l'air, de l'eau et des sols**, l'ensemble des acteurs se doivent d'agir pour la **protection de l'environnement**. Grâce à leur stratégie RSE, ils optimisent l'utilisation des **ressources naturelles** dans leur processus d'achat, de production et d'élimination. Ils mènent des actions de **restauration des écosystèmes** et des **continuités écologiques** sur leur **territoire**.

## Une accélération du réchauffement au XXI<sup>e</sup> siècle en France métropolitaine

Ce graphique représente l'évolution de la température moyenne par an en France métropolitaine sur une période de 120 ans, de 1900 à 2020. Il indique également l'écart aux normales (soit 11,8 °C, calculée à partir de la moyenne des températures de 1981 à 2010).

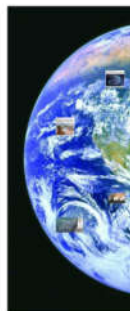
10,6 °C  14 °C



**Changement climatique : le monde pourrait s'échauffer de 1,5 à 2,6°C en 2100**  
 100 ans d'histoire, dont plus de 100 ans de France, ont permis de constater que le climat a changé. Les données disponibles, issues de la période 1981-2010, indiquent un réchauffement de 1,1°C en France métropolitaine au cours des 40 dernières années.

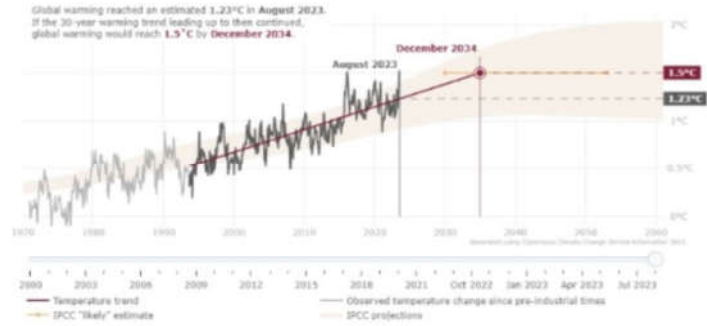
"Le continent européen s'est réchauffé d'environ 2 °C depuis l'ère préindustrielle" (Copernicus)  
 Copernicus est le système européen d'observation de la Terre. Il est composé de satellites, de stations au sol et de services en ligne. Copernicus fournit des données et des services pour soutenir la recherche scientifique, la gestion des ressources et la prise de décision.

APRÈS LES  
 UN SYMBOLE  
 Est le bleu et le  
 orange est de  
 l'élévation de la  
 température



Un quart des maladies ont une origine  
environnementale, d'après l'OMS

Une nouvelle étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révèle que pas  
moins de 24 pour cent des maladies et 33 pour cent des décès dans le monde sont  
provoqués par l'exposition à des facteurs environnementaux nocifs, dont  
beaucoup pourraient être évités par une mal...



## Changement climatique : le monde pourrait dépasser le seuil de +1,5°C en décembre 2034

66 ans d'avance. Alors que l'Accord de Paris fixe la limite du réchauffement à +1,5°C à la fin du siècle, une nouvelle donnée vient bouleverser cette trajectoire. La dernière estimation, issue du programme Copernicus, table sur un dépassement en décembre 2034, au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre.



## APRÈS LES "RAYURES DU RÉCHAUFFEMENT", VOICI LES "BIODIVERSITY STRIPES", UN SYMBOLE DU DÉCLIN DE LA NATURE

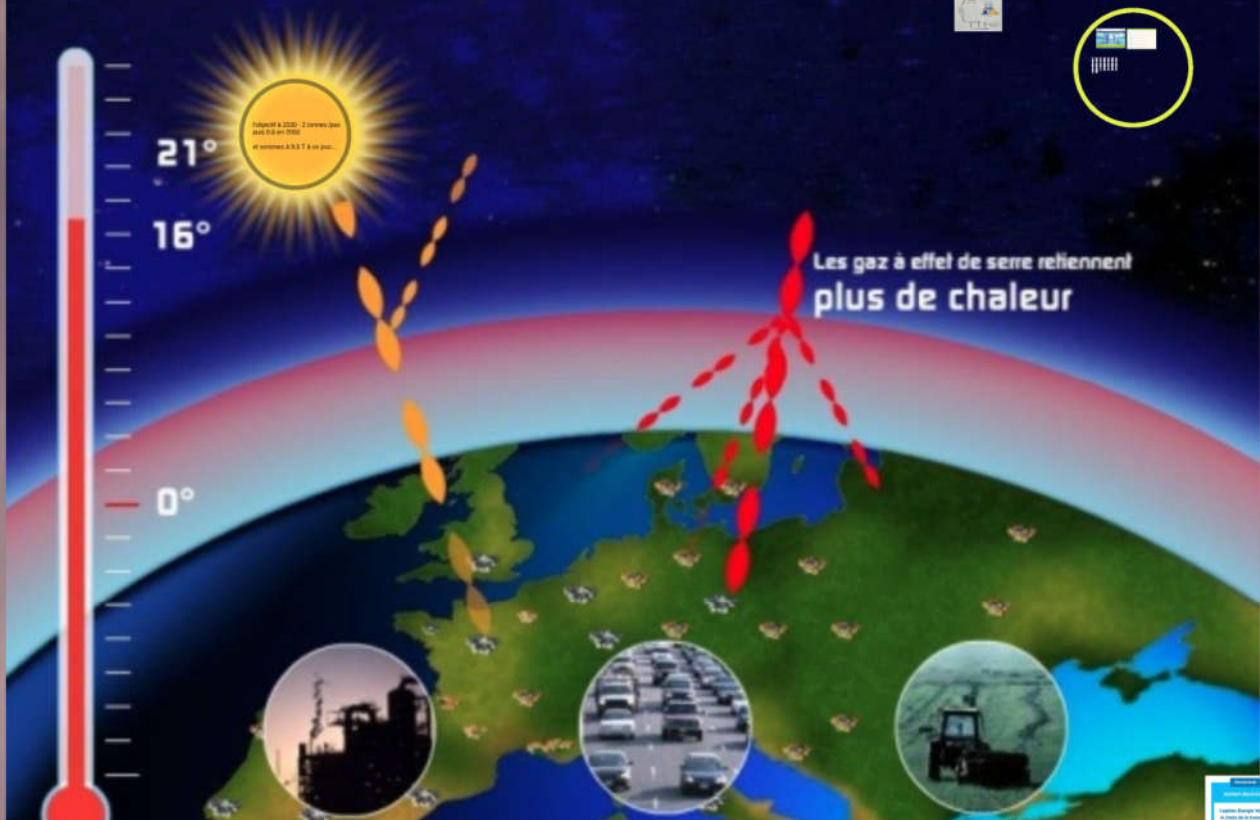
Exit le bleu et le rouge. Inspirées des rayures du réchauffement, les "warming stripes", l'expert Miles Richardson a développé les rayures de la biodiversité allant du vert au gris, signe de la perte de couleur et de biodiversité de la nature. L'objectif est de focaliser l'attention sur le déclin de la biodiversité, un phénomène beaucoup moins couvert médiatiquement que le réchauffement climatique.



## Un quart des maladies ont une origine environnementale, d'après l'OMS

Une nouvelle étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révèle que pas moins de 24 pour cent des maladies et 23 pour cent des décès dans le monde sont provoqués par l'exposition à des facteurs environnementaux néfastes, dont beaucoup pourraient être évités par une meil...

## Effet de serre naturel + humain...



l'objectif à 2030 : 2 tonnes /pax  
puis 0,6 en 2050

et sommes à 9,5 T à ce jour...

10 tonnes de plastiques sont produites par seconde dans le monde

1 tonne termine toutes les deux secondes dans les océans



12:24 4G

Accueil > Actus médicales > Santé Publique

### Une première étude détecte des microplastiques dans le sang humain, les conséquences sanitaires restent inconnues

PAR ELSA BELLANGER - PUBLIÉ LE 28/03/2022

Article réservé aux abonnés



Credit photo : PHANIE

Omniprésents dans l'environnement, les microplastiques seraient également présents dans le sang humain. Pour la première fois, des chercheurs néerlandais ont détecté et quantifié, chez un nombre réduit de sujets, la présence dans le sang (particules supérieures à 700 nm) de quatre polymères massivement produits : le polyéthylène téréphtalate, le polyéthylène, les p m

seconde



12:24 4G

Accueil > Actus médicales > Santé Publique

### Une première étude détecte des microplastiques dans le sang humain, les conséquences sanitaires restent inconnues

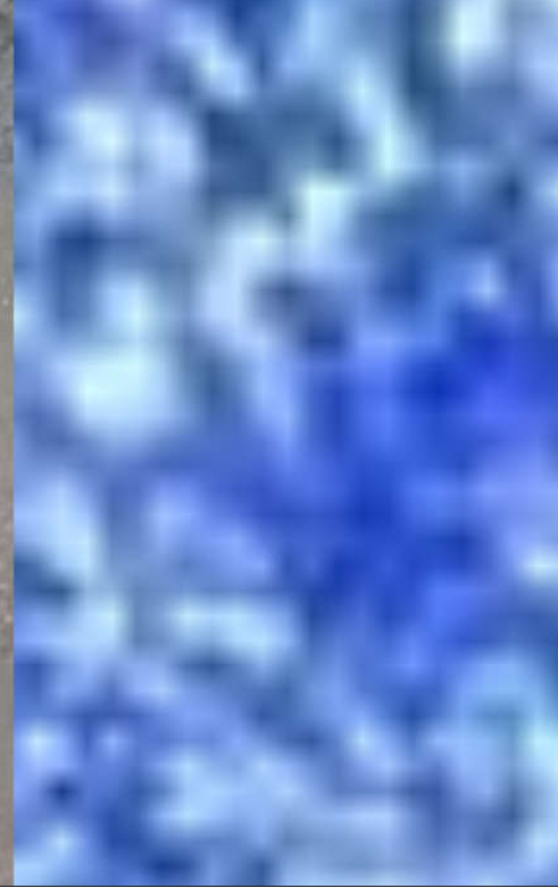
PAR ELSA BELLANGER - PUBLIÉ LE 28/03/2022

Article réservé aux abonnés



Credit photo : PHANIE

Omniprésents dans l'environnement, les microplastiques seraient également présents dans le sang humain. Pour la première fois, des chercheurs néerlandais ont détecté et quantifié, chez un nombre réduit de sujets, la présence dans le sang (particules supérieures à 700 nm) de quatre polymères massivement produits : le polyéthylène téréphtalate, le polyéthylène, les p m



# Des phtalates trouvés dans les œufs de goélands

juin 20, 2021 | Updated: 22 heures ago



HOT



Nous tuons chaque minute dans le monde,  
2 millions d'animaux pour nous nourrir !!

**15 millions d'hectares/an**





*Loi GRENELLE 1 & 2*  
*l'accord de Paris / COP 21*  
*La COP 28 (12/2023 Dubai)*  
*La charte de*  
*l'environnement*  
*LOI PACTE*  
*GIEC*  
*PNAD*  
*ODD*  
*strategie BIODIVERSITE*  
*2030*  
*Art 1833 code civil*



## Code civil

### ■ Livre III : Des différentes manières dont on acquiert la propriété (Articles 711 à 2278)

#### ■ Titre IX : De la société (Articles 1832 à 1873)

##### Chapitre Ier : Dispositions générales. (Articles 1832 à 1844-17)

Naviguer dans le sommaire du code

Version en vigueur depuis le 24 mai 2019

Modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 169

#### › Article 1833

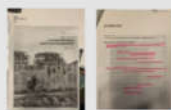
Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés.

La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Versions ▾

Liens relatifs ▾

*PNSE & PRSE*  
*SNPE*  
*PST & PRST*



# HAS



HAS SMS



## EVALUATION DES CRITERES DD CERTIFICATION V2020 - HAS Version 1 -

27/12/2020

Etablissement :

Date de la visite de certification :

### Critère 3.5-01 : Gouvernance et qualité de vie au travail

Eléments d'évaluation : existence de :	Références légales et réglementaires	Documents présentés	Références documents	Plan d'action
1 Intégration de la qualité de vie au travail dans le projet social de l'établissement ou démarche distincte du projet social	Art. L 6143-2-1 du code de la santé publique		Volet dans le projet social et d'établissement, rapports du CSE	
2 Réalisation d'une enquête à destination des professionnels de l'établissement			Enquête de bien-être au travail, actions proposées dans le PA <b>Enquête B2ST</b> , Boussole HAS	
3 Définition d'un plan d'amélioration de la qualité de vie au travail réalisé avec les instances représentatives du personnel			Plan d'action validé par le CSE, médecine du travail, IPRP ...	
4 Démarche QVT de l'établissement évaluée	Réglementation GPEC L.2242-20 à 2241-21 du code du travail Article L2323-70 sur le bilan social pour effectif > 300 salariés		GPEC Plan d'action issu du bilan social avec démographie, turn-over, absentéisme, arrêts de travail, AT/MP des salariés	
5 Existence de dispositifs de soutien des professionnels visant à améliorer l'organisation du travail			Temps dédiés (CR discussions collectives, propositions et solutions), Temps dédiés d au soutien des professionnels (psychologues...)	

Critère  
Gouvernance

Eléments existants

6 Réalisation situation

7 Décision projet

8 Existence gouvernance sur

9 Identification

10 Existence risques

11 Existence performance

12 Action bioclimatique

**Critère 3.6-04 : Contenu du plan de maitrise des risques environnementaux – Achats et approvisionnement**

Eléments d'évaluation : existence de :	Références légales et réglementaires	Documents présentés	Références documents	Plan d'action
18 Les achats de produits alimentaires intègrent des critères d'origine, de qualité	Loi EGALIM n°2018-938 du 30/10/2018 art 24		Suivi des quantités de produits issus de circuits courts ou d'origine biologique	
19 Substitution des contenants alimentaires en plastique à usage unique	Loi EGALIM n°2018-938 du 30/10/2018 art 28		Quantification et suivi des achats de contenants. Solutions alternatives recherchées	

**Critère 3.6-04 : Contenu du plan de maitrise des risques environnementaux - Préservation de la ressource en eau, nuisances sonores et lumineuses**

Eléments d'évaluation : existence de :	Références légales et réglementaires	Documents présentés	Références documents	Plan d'action
20 Suivi des postes de consommation d'eau			Suivi périodique des consommations d'eau avec revue énergétique annuelle Installations de sous compteurs	
21 Identification de la nature des effluents			Cartographie des produits chimiques et résidus jetés dans les réseaux d'eaux usées. Analyse des FDS Etude sur l'indice PBT	
22 Définition d'une démarche globale de gestion de la qualité de l'eau			Carnet sanitaire à jour. Plans de raccordements. Analyses bactériologiques, procédures et traitements de l'eau chaude sanitaire	
23 Des actions d'évaluation et d'amélioration des nuisances sonores sont conduites			Etude sur les niveaux sonores. Enquête auprès des usagers et professionnels (échelle d'évaluation des nuisances sonores)	
24 Des actions d'évaluation et d'amélioration des nuisances lumineuses sont conduites			Identification des sources lumineuses intérieures, notamment les led avec la suppression des groupes de 1 à 3	

4

**Critère 3.6-04 : Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés : Gouvernance**

Eléments d'évaluation : existence de :	Réglementation	Documents présentés	Références documents	Plan d'action
6 Réalisation d'un diagnostic initial de sa situation au regard des enjeux du DD			Rapport réalisé en interne ou par un prestataire	
7 Déclinaison de la stratégie DD dans un programme pluri annuel			Plan d'action pluriannuel avec actions, personnes ressources, échéances, objectifs. Inscription dans le projet d'établissement	
8 Existence d'une instance de gouvernance ou d'un groupe de travail sur le DD			Comité ou groupe de travail : organigramme, fiche de postes, structuration liée au plan d'action, CR des réunions	
9 Identification d'un référent DD			Fiche de poste avec temps dédié, formation du référent	
10 Existence d'un plan de maitrise des risques environnementaux			Plan d'action DD volet environnemental et indicateurs	
11 Existence d'une déclaration de performance non financière	Directive européenne 2014/95/UE du 22/10/2014 pour les établissements d'intérêt public > 500 salariés		Intégration dans le rapport de gestion de l'établissement ou rédaction de la DFEF	
12 Actions sur la préservation de la biodiversité	Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national		Procédures d'entretien des espaces verts extérieurs et plantes intérieures. Autres actions sur la biodiversité (hôtels à insectes...)	

2

Critère

Eléments existants

25 Mise de s qua

26 Vigi la m Cho mini max

Critère

Eléments existants

27 Qua proc

28 Acti conc

29 Con déct

30 Org de f orga

Prin NOR

Critère Efficacité

Eléments existants

13 Stra ène et p

14 Stra ène

15 Dév renc

16 Réd de s

17 Exis

Prin NOR

31	Lutt d'ac
32	Lutt l'écc
33	Iden poss

**Critère 3.6-04 : Contenu du plan de maitrise des risques environnementaux – Pollution chimique et de l'air**

Eléments d'évaluation : existence de :	Références légales et réglementaires	Documents présentés	Références documents	Plan d'action
25 Mise en œuvre d'un plan et des procédures de surveillance et de maintenance de la qualité de l'air intérieur	Art 4222-20 code travail ; maintien de l'ensemble des installation de ventilation en bon état de fonctionnement et contrôles réguliers		Dossier d'installation avec notice d'instruction et consigne d'utilisation Plan de maintenance et de contrôle des systèmes de ventilation <b>Audit QAI avec mesures et/ou évaluation des moyens d'aération avec autodiagnostic et plan d'action</b>	
26 Vigilance sur la prévention des risques liés à la manipulation des produits chimiques. Choix combinant efficacité avec toxicité minimale pour l'utilisateur et protection maximale de l'environnement	Articles L. 4412-1 et R. 4412-1 à R. 4412-160 code du travail		Formalisation dans le DUERP Plan de formation sur des actions de sensibilisation et de formation périodiques. Respect réglementation transport de matières dangereuses	

**Critère 3.6-04 : Contenu du plan de maitrise des risques environnementaux – Gestion des déchets**

Eléments d'évaluation : existence de :	Références légales et réglementaires	Documents présentés	Références documents	Plan d'action
27 Quantification et catégorisation de sa production de déchets et d'effluents.	Arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres art R. 541-43 et R. 541-46 du code de l'environnement		<b>Audit déchets® et indicateurs de suivi, registre des déchets sortants</b>	
28 Actions d'évaluation et d'amélioration sont conduites relatives à la gestion des déchets.			FEI et plan d'actions. Audits périodiques et actions correctives. <b>Registre des déchets</b>	
29 Conformité aux règles d'hygiène du circuit des déchets	Loi n°2015-991 du 7/08/2015		Procédures pour les filières obligatoires et réglementaires et engagement dans des filières spécifiques pour les autres types de déchets.	
30 Organisation d'actions de sensibilisation et/ou de formation des professionnels sont organisées.			Plan de formation.	



**Critère 3.6-04 : Contenu du plan de maitrise des risques environnementaux  
Efficacité énergétique et gaz à émissions de gaz effet de serre**

Eléments d'évaluation : existence de :	Références légales et réglementaires	Documents présentés	Références documents	Plan d'action
13 Stratégie d'amélioration de l'efficacité énergétique : suivi des consommations et plan d'action	Loi n°2015-992 du 17/08/2015		Suivi périodique des consommations énergétiques et d'eau avec revue énergétique annuelle	
14 Stratégie d'amélioration de l'efficacité énergétique : transition énergétique	Loi n°2015-992 du 17/08/2015		Audit énergétique avec identification des différents postes de consommation, certification norme ISO 50001	
15 Développement du recours aux énergies renouvelables	Loi n°2015-992 du 17/08/2015		Audit énergétique. BEGES, Etudes des potentiels pour l'installation d'équipements solaires, géothermie, autres...	
16 Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Loi n°2015-992 du 17/08/2015		BEGES scope 1 et 2 ou BEGES scope 1, 2 et 3 associé à un plan d'action pour réduire les émissions de GES, Critères d'achats dans cahiers des charges incluant critères relatifs au CO <sub>2</sub>	
17 Existence d'un plan de mobilité	Art 51 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte pour les entreprises > 100 salariés		Plan de mobilité avec l'évaluation de l'offre de transports, les déplacements domicile/travail, le plan d'action et le calendrier	



# Feuille de route santé-environnement

Renforcer l'implication de la HAS  
sur les enjeux environnementaux  
dans le cadre de ses missions

Novembre 2023

**HAS**  
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

## Augmentation de l'exigence des éléments d'évaluation.

### Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés

**Libellé 2023 :** Les consommations (énergie et eau) sont connues et un plan d'action existe pour les réduire.

**Libellé 2024 :** L'établissement a réalisé un diagnostic initial de ses consommations d'eau, d'énergie, de ses émissions de gaz à effet de serre et de sa production de déchets.

**Libellé 2023 :** Une filière adaptée est en place pour chaque type de déchet.

**Libellé 2024 :** Une filière adaptée est en place pour chaque type de déchet et suit la procédure de traçabilité.

**Libellé 2023 :** L'établissement agit pour influencer les comportements des professionnels et des patients en faveur du développement durable. L'établissement met en œuvre une politique de sensibilisation en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

**Libellé 2024 :** L'établissement met en œuvre des actions de sensibilisation sur la protection de l'environnement et le développement durable auprès des professionnels et des patients.

**Libellé 2023 :** L'établissement a établi une stratégie d'adaptation de son fonctionnement et un plan d'action au regard des enjeux du développement durable.

**Libellé 2024 :** L'établissement a une politique de développement durable partagée avec les acteurs de son territoire.

**Création d'un élément d'évaluation :** L'établissement facilite le tri des déchets pour les professionnels (poubelles de tri pour les différents types de déchets, facile d'accès et des affiches expliquant les règles de tri).

**Libellé 2023 :** Le circuit des déchets est conforme aux règles d'hygiène.

**Libellé 2024 :** Le circuit des déchets à risques infectieux (DASRI) est conforme aux règles de tri et d'hygiène.

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >  
Agir · Mobiliser · Accélérer

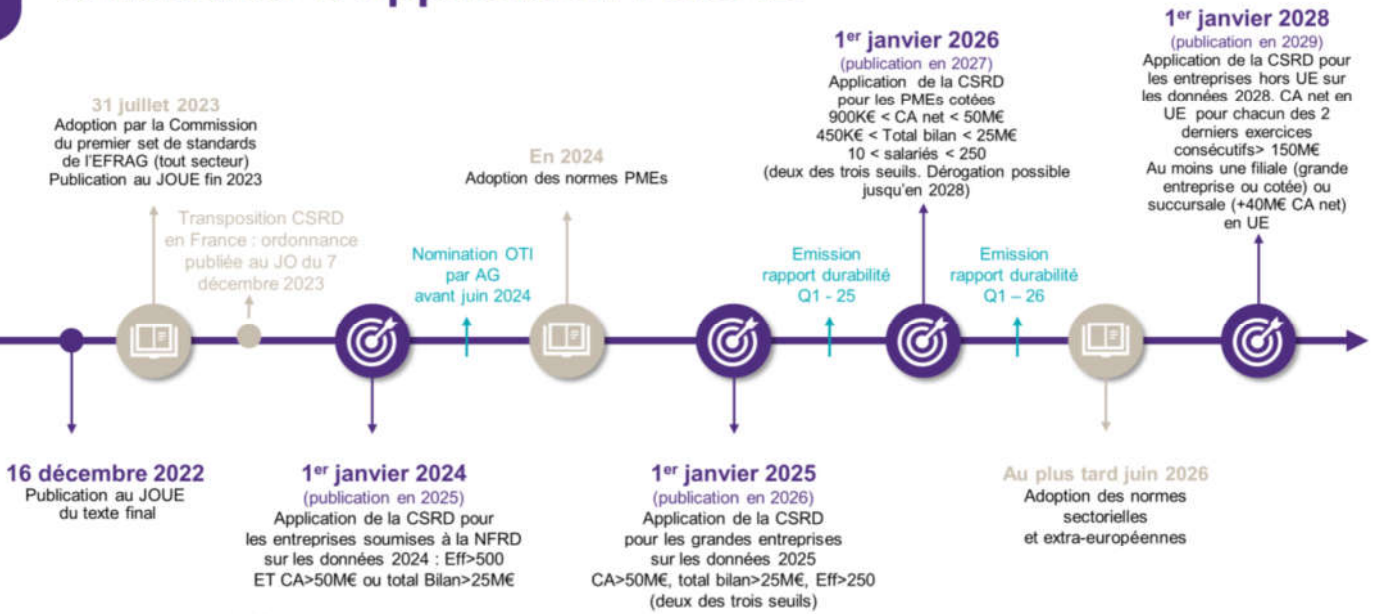
Feuille de route  
**Planification  
écologique  
du système  
de santé**

Mai 2023

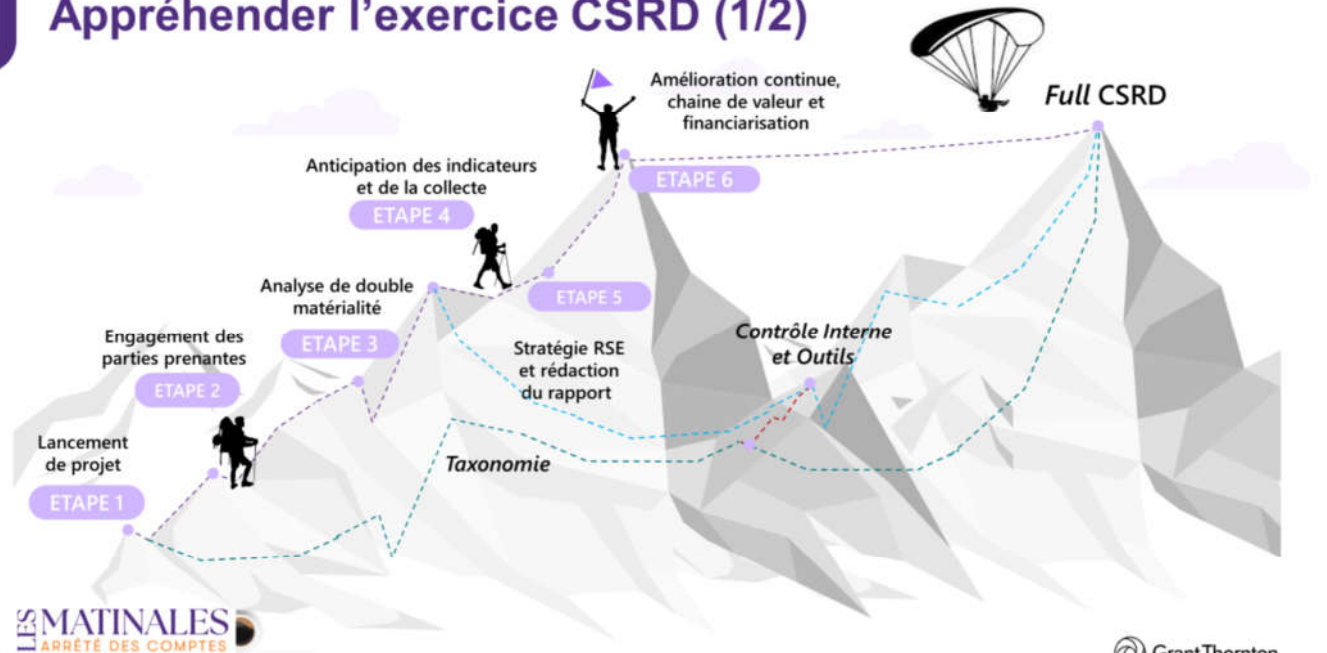
# Sommaire



# Calendrier d'application : CSRD



# Appréhender l'exercice CSRD (1/2)





Changement climatique	Pollution	Eau et ressources marines	Biodiversité	Consommation de ressources et économie circulaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Adaptation au changement climatique</li> <li>&gt; Mitigation du changement climatique</li> <li>&gt; Consommation énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pollution de l'air</li> <li>&gt; Pollution de l'eau</li> <li>&gt; Pollution des sols</li> <li>&gt; Pollution d'organismes vivants et de ressources alimentaires</li> <li>&gt; Substances préoccupantes</li> <li>&gt; Substances extrêmement préoccupantes</li> <li>&gt; Microplastiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Consommation d'eau</li> <li>&gt; Prélèvements d'eau</li> <li>&gt; Rejets d'eau</li> <li>&gt; Rejets d'eau dans les océans</li> <li>&gt; Extraction et utilisation de ressources marines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Facteurs d'impact direct de perte de la biodiversité (<i>pollution, changement climatique, introduction d'espèces étrangères ou exotiques envahissantes, Changements dans l'utilisation des sols, des ressources en eau douce, des ressources marines, etc</i>)</li> <li>&gt; Impacts sur l'état des espèces (taille de la population, risque d'extinction)</li> <li>&gt; Répercussions sur l'étendue et sur l'état des écosystèmes (dégradation, imperméabilisation, artificialisation des sols)</li> <li>&gt; Impacts et dépendances sur les services écosystémiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Entrées de ressources, incluant la consommation de ressources</li> <li>&gt; Sorties de ressources liées aux produits et services</li> <li>&gt; Déchets</li> </ul>

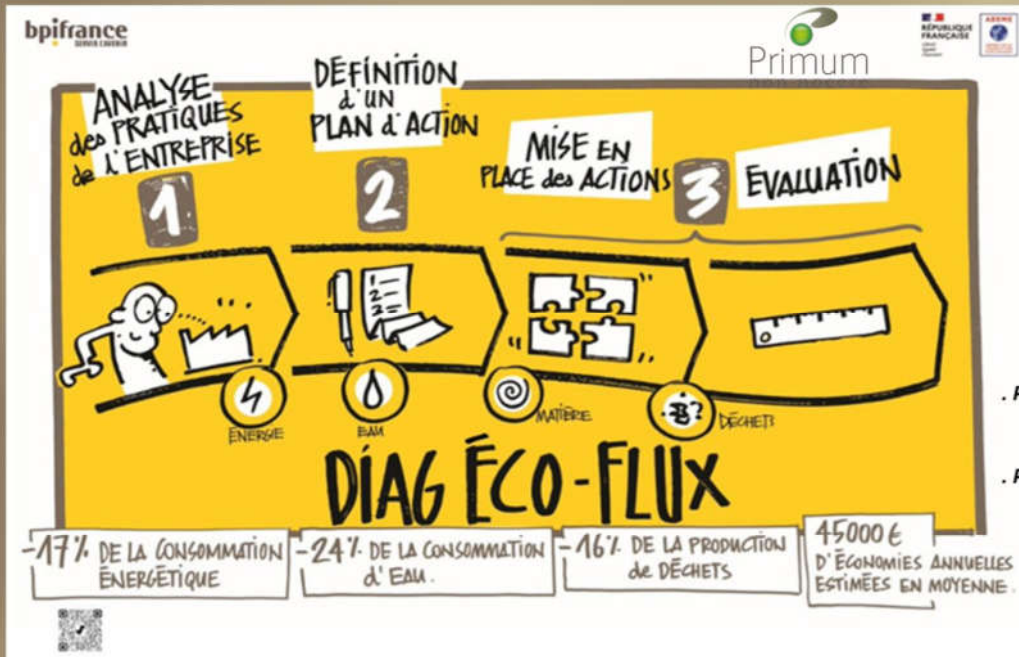


# FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN 2024

## Aides, Subventions, Programmes, Emprunts

+ de 2000 aides publiques financières





### Votre profil

- Pour chaque site de 20 à 250 salariés
- Au moins 1 an d'existence

- Pour les sites de 20 à 49 salariés, le coût est de 4000€, avec un reste à charge de 2000€
- Pour les sites de 50 à 250 salariés, le coût est de 6000€, avec un reste à charge de 3000€



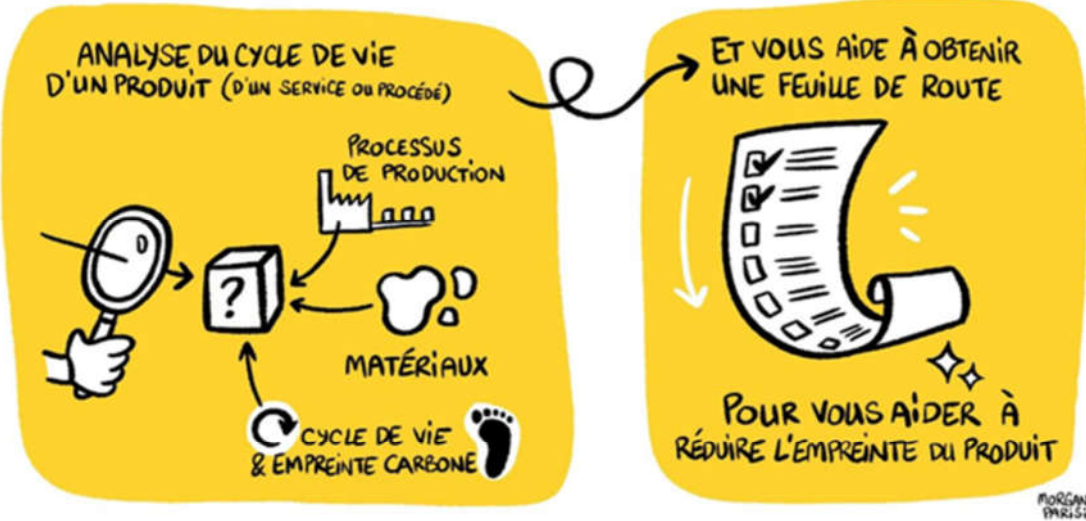
### Pour qui ?

- Entreprise de moins de 500 salariés.
- Aucune démarche de bilan GES réalisée dans les 5 dernières années.
- Au moins un an d'activité.

### TARIFS

Ce dispositif est cofinancé par l'ADEME.  
Le reste à charge pour l'entreprise est de :

- 4 000€ HT après subvention pour les PME au sens de la définition européenne (- de 250 salariés)
- 6 000€ HT après subvention pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 250 à 499 salariés



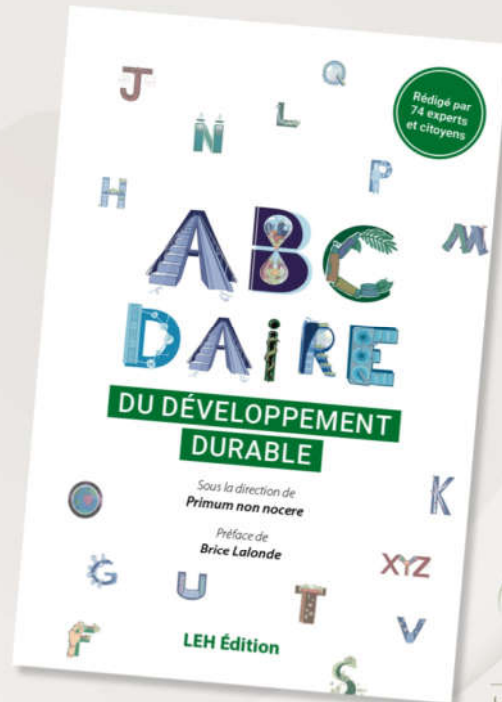
**Votre profil**

Entreprises de moins de 250 salariés au sens européen et réalisant moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ou moins de 43 M€ de bilan total

**Montant**

- Pour les entreprises de moins de 50 salariés et moins de 10 M€ de chiffre d'affaires ou de total de bilan : 5 400€ HT après subvention de 70% par l'ADEME.
- Pour les entreprises de moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ou 43 M€ de total de bilan : 7 200€ HT après subvention de 60% par l'ADEME.

L'ABCdaire du développement durable, le guide ludique pour passer à l'action !

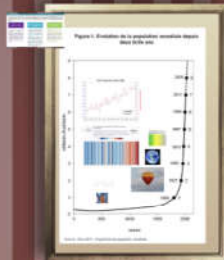
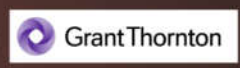


En savoir plus

Merci de votre attention



©2023 Grant Thornton France. Tous droits réservés.



LA RSE/RSO...et la Santé Environnementale, ENJEUX DE LA DECENNIE?

